

Conseil des séniors

Journée d'intégration

Conseil des séniors 2022 - 2024

www.ville-cergy.fr



villedecergy

10h00 – 10h30 : Accueil café

10h50 – 11h20 : Présentation des instances de participation citoyenne

11h30 – 12h00 : Retour d'expérience du 1^{er} conseil des séniors

12h00 – 12h30 : Présentation du Plan de communication séniors

12h30 – 14h00 : Pause repas

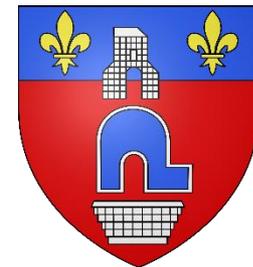
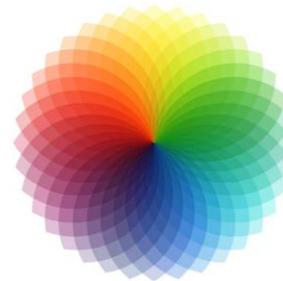
14h00 – 15h00 : Charte et règlement

15h00 – 16h00 : Définition des thématiques de travail

16h00 – 17h00 : Mot de Monsieur le Maire

Présentation, portraits chinois en binôme :

- Si j'étais une plante
- Si j'étais un animal
- Si j'étais une saison
- Si j'étais une couleur
- Si j'étais un lieu à Cergy



Conseil des enfants
Conseil des jeunes
Conseil des parents

Jury de la journée des associations.

Cantine intergénérationnelle.

Transport collectif pour les courses.

Mutuelle communale.

Article dans le Journal communal « Ma Ville ».

Livret sur l'histoire de la ville à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine.

Rallye pédestre à l'occasion de la Semaine Bleue.

Cahiers de vacances à l'occasion du programme estival des séniors :

Jury de la journée des associations :



Cantine intergénérationnelle :



Transport collectif pour les courses :



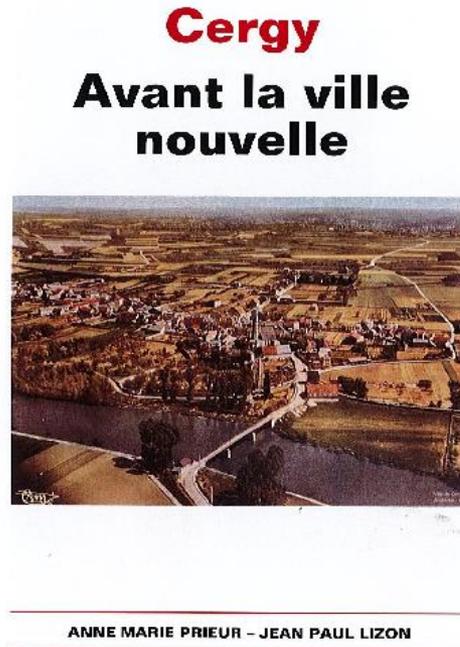
Mutuelle communale :



Articles dans le Journal communal « Ma Ville » :



Livret sur l'histoire de la ville à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine :



Rallye pédestre à l'occasion de la Semaine Bleue :



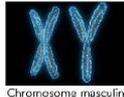
- Cahiers de vacances

Questions :

1 - Je propose que l'on commence par l'origine du nom de la ville

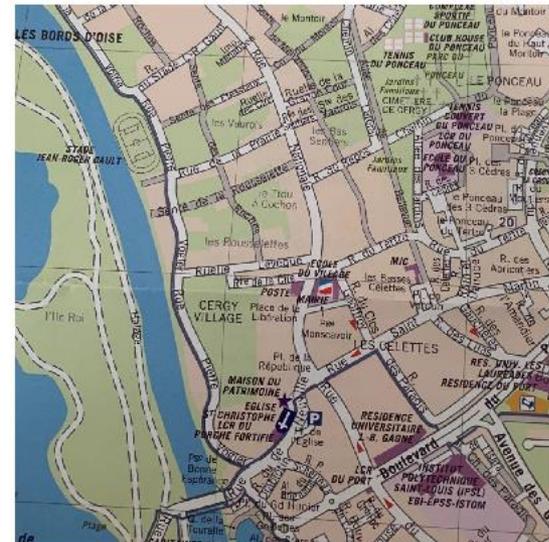


7^{ème} lettre
de l'alphabet



Chromosome masculin

16 - Retrouvez sur le plan, l'emplacement de ces bâtiments, et/ou leur adresse exacte.



Contexte

La ville de Cergy compte à ce jour **7 762 seniors de plus de 60 ans** :

Nombre d'habitants par classe d'âge à Cergy

Données 2018	Cergy : nombre habitants	% de la population	Moyenne des villes
Moins de 15 ans	15 632	23,6 %	17,4 %
15 - 29 ans	17 726	26,7 %	13,2 %
30 - 44 ans	15 423	23,3 %	17,8 %
45 - 59 ans	9 625	14,5 %	21,9 %
60 - 74 ans	6 229	9,4 %	19,8 %
75 ans et plus	1 533	2,3 %	8,8 %

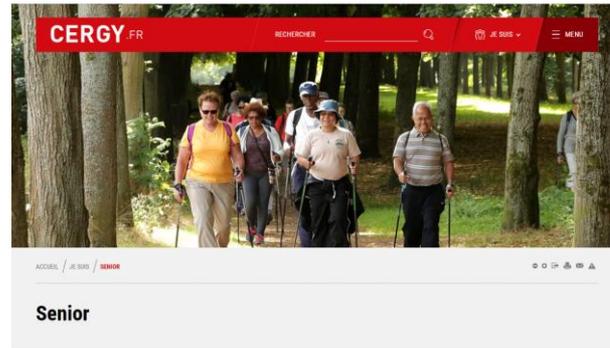
103%

L'évolution du nombre de 65 ans et plus pour Cergy entre 2007 et 2017, soit 2 599 seniors de plus en 10 ans.

Source : profil croisé ithéa - janvier 2021

Les outils en place

www.cergy.fr/senior



Bonjour à toutes et à tous,

Comme chaque année, la ville de Cergy propose aux seniors cergyssois des activités gratuites. ☺

Les inscriptions se dérouleront mercredi 15 juin et jeudi 16 juin, à l'Hôtel de ville, place Olympe-de-Gouges (salle du Conseil).

△ Aucune inscription ne pourra être prise en compte avant ces dates.

Découvrez les activités estivales proposées



Registre Seniors

A quoi ça sert ?

Figurer sur le registre des seniors, c'est être tenu informé des dernières actions et activités proposées par la ville à destination de nos aînés : thé dansant, ateliers prévention santé, sécurité routière ou informatique..

L'inscription au registre des seniors vous permet également de bénéficier du [transport à la demande](#), si vous êtes âgé de 65 ans ou plus, pour faciliter vos déplacements du quotidien ainsi que bénéficier du colis Seniors de fin d'année.

Quelles conditions d'inscription ?

- Être en cessation définitive d'activité professionnelle

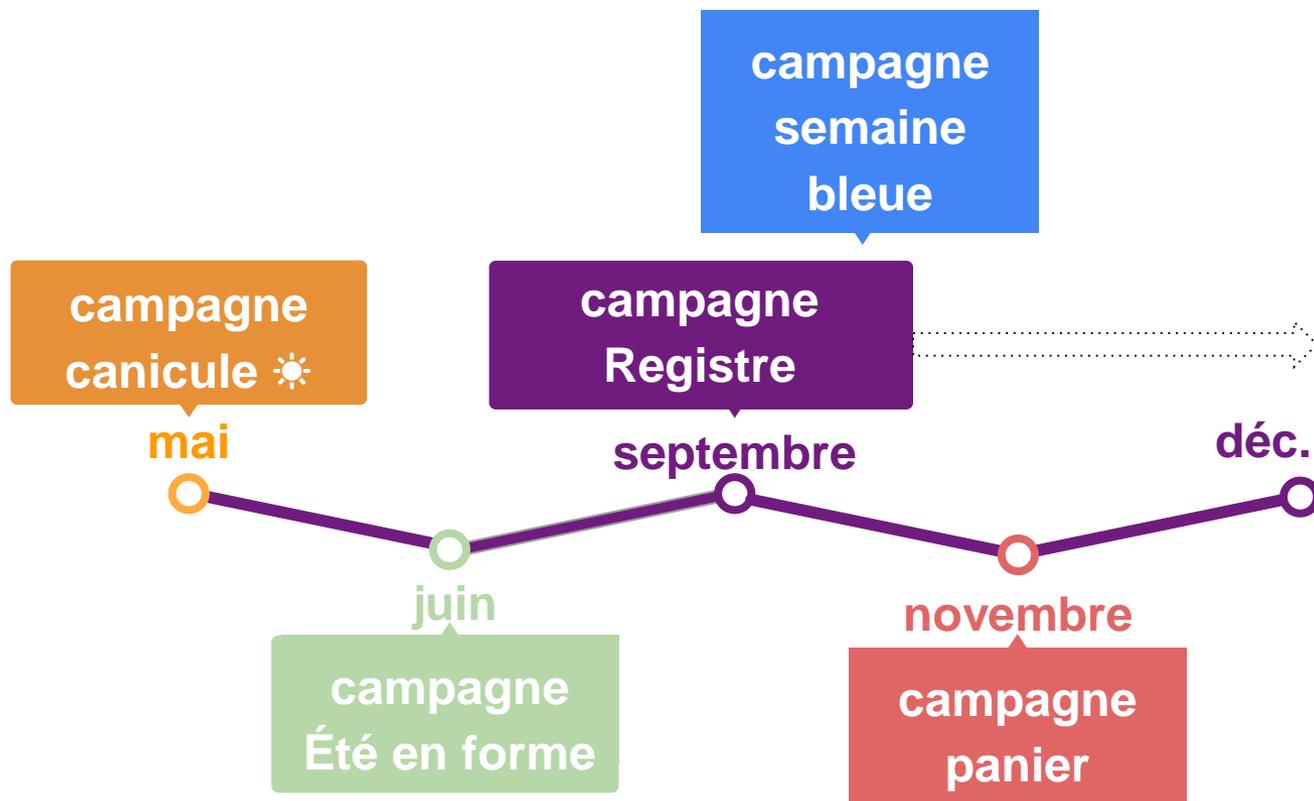
Comment s'inscrire ?

Inscription sur internet ou à l'hôtel de ville ou Maison de Quartier en présentant une pièce d'identité et un justificatif de domicile..

Objectifs 2022 / 2023 : élargir le nombre de seniors inscrits au Registre Seniors :

- o Refonte de la page web www.cergy.fr/senior avec valorisation du Registre senior
- o Création d'un document de communication print pour le Registre senior afin de faire connaître ce dispositif en Maison de quartier, etc.
- o Campagne communication à destination des enfants et petit-enfants des seniors

Actualités Seniors



PAUSE REPAS

Quel est le rôle des conseillers séniors ?

« Etre conseiller senior c'est... »

Des Post'it sont à votre disposition pour répondre à la question...

- Prendre en compte les envies, besoins, projets des seniors
- Mettre en place des projets, être disponible
- Apporter des conseils pour une vie sociale plus épanouie
- Être un conseiller, être à l'écoute de tous, être le relais des demandes des seniors, répercuter les avis aussi bien des habitants que de la Ville vis-à-vis des habitats
- Donner son avis sur le bien-être des seniors dans les nouvelles constructions et réalisations de nouveaux quartiers
- Savoir être à l'écoute, agir selon les disponibilités
- Accepter de s'investir dans la ville pour le bien être des aînés
- Être à l'écoute, savoir communiquer
- Être force de proposition
- C'est à l'écoute des seniors pour subvenir à leurs besoins
- Mettre en place des projets, être disponible
- Aider les seniors à bien vivre dans leur ville
- Être à l'écoute des personnes âgées pour améliorer leur vie au quotidien et/ou leur cadre de vie

I/ LES CONSEILLERS

Les conseillers seniors sont au nombre de 25. Ils sont issus des différents quartiers de la ville et représentent les cergysois.

Les conseillers seniors ont été choisis par un comité de sélection après avoir fait acte de candidature par voie écrite sous forme de témoignages.

Les conseillers s'engagent pour la totalité de leur mandat soit 2 ans. Ils s'engagent à être disponibles et à participer régulièrement aux réunions plénières et aux groupes de travail. En l'absence d'engagement régulier les conseillers pourront être réputés démissionnaires sur décision de l'assemblée plénière.

En cas de désistement d'un conseiller ou d'incapacité à exercer ses fonctions, il revient à l'assemblée plénière de décider de la nécessité de désigner un nouveau conseiller et des modalités de désignation de ce dernier.

Les conseillers exercent leur mission à titre bénévole, aucune rétribution, indemnité ou remboursement de frais n'est attaché à cet engagement.

Les conseillers sont tenus à une obligation de réserve. Ils ne peuvent s'exprimer à titre individuel au nom du conseil sauf en cas de mandat expressément délivré par ce dernier.

Les conseillers seniors s'engagent dans une logique d'intérêt général et non pour la défense de leur intérêt particulier.

II / LES INSTANCES

Le conseil des seniors comporte deux instances :

- **Les assemblées plénières** : organisées trimestriellement (hors période estivale), elles réunissent l'ensemble des conseillers titulaires et suppléants. Elles sont présidées par la conseillère municipale déléguée à l'intergénérationnel.
- **Les groupes de travail** : les groupes de travail thématiques sont consacrés à des thématiques choisies en assemblée plénière. Chaque groupe de travail a vocation à se réunir autant que de besoins et a minima une fois par mois. La durée de chaque groupe variera en fonction de la thématique choisie.

Les groupes de travail ont vocation à restituer le résultat de leurs travaux et leurs propositions d'actions lors des assemblées plénières.

III/ LES GROUPES DE TRAVAIL

Composition

Les groupes de travail se composent des conseillers s'étant portés volontaires pour travailler sur la thématique visée.

Les conseillers s'engagent à s'informer, dans la mesure de leurs possibilités, en amont des réunions sur les thématiques travaillées.

Lieux de réunions

Les groupes de travail ont vocation à se réunir au sein des locaux de la ville (maison de quartiers, LCR, hôtel de ville...).

Fréquence de réunion

Les groupes de travail se réunissent a minima une fois par mois. Des réunions intermédiaires sont possibles en comité restreint ou avec la totalité des participants. Chaque groupe travaille à son rythme et gère le planning de réunion.

Rôle des conseillers

Chaque groupe de travail désigne en son sein lors de chaque réunion :

- 1 animateur : ce dernier se charge de la répartition de la parole et de la gestion du temps
- 1 secrétaire : ce dernier se charge de la prise de notes et de la rédaction d'un relevé de décisions

Ces derniers ont pour mission de préparer le rendu des travaux du groupe en assemblée plénière.

Ces fonctions doivent être assurées par des personnes différentes au sein du groupe et dans chaque groupe de travail. Ces fonctions ne sont pas toujours assurées par les mêmes conseillers au fil du mandat.

Les conseillers s'engagent à respecter dans leurs fonctions et à soutenir l'animateur et le secrétaire.

Outils de travail

Les conseillers auront à leur disposition :

- Un calendrier prévisionnel de réunion
- Les coordonnées des agents référents
- Des modèles de relevés de décisions
- Des modèles de feuilles de présence

Budget

Le conseil des seniors ne dispose pas de budget dédié, les projets proposés doivent pouvoir être portés dans le cadre du budget municipal.

IV/ ROLE DES SERVICES MUNICIPAUX

Le suivi du conseil des seniors est assuré par le service santé, prévention, handicap et lien intergénérationnel. Il s'intègre aux missions assurées par ce service.

Les services municipaux sont présents à une réunion mensuelle des groupes de travail. Ils se chargent de l'organisation des réunions plénières trimestrielles.

Les services « experts » seront sollicités en fonction des thématiques de travail au fil des réunions des groupes de travail et/ou des séances plénières.

V/ LIEN AVEC LES AUTRES INSTANCES PARTICIPATIVES

Le conseil des seniors s'intègre dans un ensemble d'instances de démocratie participative :

- Conseil des enfants
- Conseil des jeunes
- Conseil des parents

Ces différentes instances sont appelées à travailler en commun sur des thématiques transversales. Les modalités de collaboration seront proposées par la Ville.

1: Café des seniors/ Jeux de société/Isolement des aînés

Thème transversal :
intergénérationnel

2: Cadre de vie : urbanisation /mobilité (transport), habitat partagé

3: Partage d'expériences / Echange de savoirs/ Soutien aux aînés

Stand seniors à la JDA action: 2022

4: Santé / Désertification médicale

5: Communication / Accès à la culture/Informatique

Groupe Communication : Jeudi 21 juillet de 14h00 à 16h00 Salle 001/
Jeudi 18 août de 14h à 16h00 Salle 001

Groupe Cadre de vie : Lundi 25 juillet de 10h00 à 12h00 Salle 001 /
Lundi 22 août de 10h à 12h00 Salle 001

Réunion plénière : jeudi 22 septembre de 14h à 16h30 en
salle du conseil municipal

MERCI

www.ville-cergy.fr



villedecergy



cergy